

La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au deuxième trimestre 2022

En dépit du contexte économique incertain, marqué par des tensions géopolitiques, des difficultés d'approvisionnement et une augmentation historique des prix, les effectifs salariés poursuivent leur croissance au deuxième trimestre 2022 à un rythme identique à celui du premier trimestre : + 0,4 % soit + 73 000 postes. Ils augmentent de 2,4 % sur un an et de 2,8 % (+ 521 300 postes) par rapport au dernier trimestre 2019, juste avant la crise de la Covid-19.

Le salaire moyen par tête (SMPT) continue sa progression soutenue : + 1,2 % sur le trimestre, après + 1,5 %. La diminution du recours à l'activité partielle n'explique pratiquement plus cette croissance importante. En revanche, la forte hausse des prix à la consommation qui se poursuit (+ 1,9 % sur le trimestre après + 2,5 % et + 6,0 % sur une année) soutient la hausse des salaires, notamment via les revalorisations automatiques du Smic (qui a progressé de 2,65 % en milieu de trimestre) et des effets de diffusion sur les salaires plus élevés. Par rapport à la fin 2019, le SMPT s'accroît ainsi de 6,7 %, soit une hausse trimestrielle moyenne de 0,65 % sur l'ensemble de la période, supérieure de 0,20 point aux évolutions observées avant la crise sanitaire sur une période de durée comparable. En comparaison, les prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages augmentent de 7,1 % par rapport à la fin 2019.

Au total, la masse salariale soumise à cotisations sociales augmente de 1,5 % au premier trimestre 2022, après + 2,2 % au trimestre précédent, portant à + 10,8 % son évolution sur un an. Son niveau dépasse de 9,5 % celui de fin 2019.

Les effectifs intérimaires connaissent un second trimestre de baisse (- 2,5 % soit - 20 500 postes après - 1,9 %). Ils restent néanmoins supérieurs de 1,6 % à ceux observés fin 2019.

Hors intérimaires, les effectifs salariés progressent de 0,5 % (+ 93 000 postes), après + 0,5 % au trimestre précédent. Ils dépassent désormais de 2,9 % leur niveau d'avant-crise.

La progression des effectifs salariés de l'industrie accélère légèrement ce trimestre (+ 0,2 % après + 0,1 %). Malgré une hausse ininterrompue depuis mars 2021, ils n'ont pas encore retrouvé leur niveau de fin 2019 (- 0,9 % par rapport à fin décembre 2019).

Les effectifs salariés de la construction diminuent légèrement ce trimestre (- 0,1 %), pour la première fois depuis mars 2020. Leur niveau demeure néanmoins historiquement élevé et très nettement au-dessus du dernier trimestre avant la crise (+ 4,9 %).

Dans le tertiaire hors intérimaires, les effectifs salariés s'accroissent de 0,6 % (+ 88 200 postes), après + 0,7 %. Les évolutions sont néanmoins assez contrastées dans les différents secteurs.

Les séries d'effectifs salariés produites dans le cadre de cette publication n'intègrent pas les alternants (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation). Néanmoins, les dernières évolutions des effectifs salariés y compris alternants sont fournies dans l'encadré 1 (voir aussi la publication Informations rapides n° 234 de l'Insee produite en partenariat avec l'Urssaf Caisse nationale et la Dares).

TABLEAU 1

masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au deuxième trimestre 2022^(a)

	Niveau 2022 T2	Glissement trimestriel (en %)			Glissement annuel (en %) 2022 T2	Evolution (en %) par rapport au T4 2019
		2021 T4	2022 T1	2022 T2		
Masse salariale (en Md€)	165,3 165,3 ^(b)	1,6 2,1 ^(b)	2,2 1,9 ^(b)	1,5 1,0 ^(b)	10,8 10,8 ^(b)	9,5 9,5 ^(b)
Effectifs salariés fin de trimestre (en millions)	19,1	0,7	0,4	0,4	2,4	2,8
Effectifs salariés moyens (en millions)	19,1	1,0	0,7	0,3	3,3	2,7
Salaires mensuels moyens par tête (en €)	2 885 2 885 ^(b)	0,6 1,1 ^(b)	1,5 1,2 ^(b)	1,2 0,6 ^(b)	7,2 7,2 ^(b)	6,7 6,7
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages		1,0	2,5	1,9	6,0	7,1

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

(a) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (cf. sources et méthodologie).

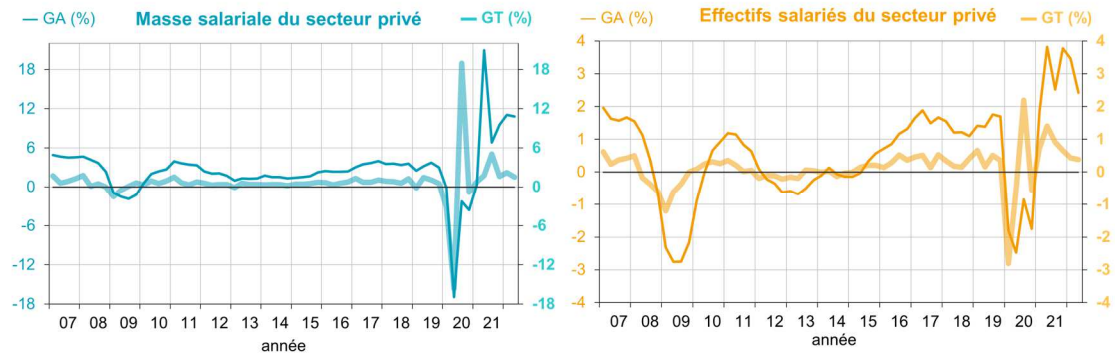
(b) y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales et prime Covid (encadré 4). Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

L Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique (cf. Sources et méthodologie).



GRAPHIQUES 1

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 2

évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale L						Effectifs salariés L									SMPT					
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage					Niveau (milliers)	Evolutions en milliers				Evolutions en pourcentage					GT (%)	GA (%)	/ T4 2019	Niveau moyen (€)	
		GT	GA	/ T4 2019	sur 3 mois	sur 1 an		/ T4 2019	GT	GA	/ T4 2019	GT (%)	GA (%)	/ T4 2019							
	2022 T2	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2		
Industrie	30,2	0,8	1,9	1,1	5,7	4,2	2 970	3,2	7,1	20,3	-27,7	0,2	0,1	0,2	0,7	-0,9	1,7	1,0	5,0	5,4	3 398
Construction	11,5	0,8	2,2	1,2	5,4	10,5	1 542	2,3	-1,8	14,4	71,5	0,3	0,1	-0,1	0,9	4,9	1,8	1,3	4,0	5,0	2 496
Tertiaire	123,5	2,0	2,3	1,6	12,7	10,8	14 632	77,8	67,6	417,7	477,5	0,8	0,5	0,5	2,9	3,4	1,5	1,2	8,3	7,4	2 822
Tertiaire hors intérimaires	118,0	1,9	2,3	1,7	12,9	11,0	13 837	93,6	88,2	400,4	465,0	0,5	0,7	0,6	3,0	3,5	1,6	1,1	8,5	7,4	2 853
Intérimaires	5,5	3,6	2,6	0,0	8,8	7,3	795	-15,8	-20,5	17,2	12,6	5,4	-1,9	-2,5	2,2	1,6	-0,2	4,0	3,9	6,1	2 294
Total	165,3	1,6	2,2	1,5	10,8	9,5	19 144	83,3	73,0	452,4	521,3	0,7	0,4	0,4	2,4	2,8	1,5	1,2	7,2	6,7	2 885
Total hors intérimaires	159,8	1,6	2,2	1,6	10,9	9,6	18 349	99,1	93,5	435,1	508,8	0,5	0,5	0,5	2,4	2,9	1,6	1,1	7,4	6,7	2 911

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Un contexte économique incertain...

La disparition des restrictions sanitaires liées au Covid-19 n'a pas dissipé toutes les incertitudes pesant sur la conjoncture économique. Les tensions géopolitiques (liées notamment à la guerre en Ukraine) alimentent la hausse des prix des matières premières et de l'énergie. Cette pression s'ajoute aux difficultés d'approvisionnement existantes depuis la fin 2021, qui concernent un nombre croissant de secteurs économiques.

Cet environnement économique incertain conduit ainsi à une inflation historiquement élevée, qui dégrade le pouvoir d'achat des ménages et stimule les demandes de revalorisation salariale.

...avec un impact peu perceptible sur l'emploi...

Les effectifs salariés dénombrés fin juin augmentent de 0,4 % sur le trimestre, après +0,4 % au premier trimestre. 73 000 postes ont ainsi été créés ce trimestre. Sur un an, la hausse est de 2,4 % (+452 400 postes). Par rapport au quatrième trimestre 2019, la croissance s'établit à +2,8 %, soit 521 300 créations nettes de postes depuis le début de la crise.

Hors intérimaires, les effectifs s'accroissent de 0,5 % (après +0,5 %). 93 500 postes hors intérimaires ont ainsi été créés ce trimestre. Par rapport à fin 2019, les effectifs ont augmenté de 2,9 % (+508 800 postes).

A l'inverse du contexte haussier global, les effectifs intérimaires se contractent pour le deuxième trimestre consécutif (-2,5 %

après -1,9 %). Ils demeurent toutefois au-dessus de leur niveau de fin 2019 : +1,6 %, soit +12 600 postes.

Les effectifs salariés de l'industrie accélèrent légèrement sur le trimestre (+0,2 %, après +0,1 %, *graphique 2 et tableau 2*). Ils progressent ainsi de 0,7 % sur un an mais demeurent toujours en dessous du niveau qui était le leur à la fin 2019 (-0,9 %, soit -27 700 postes).

Après le ralentissement à l'œuvre depuis fin 2021, les effectifs salariés du secteur de la construction diminuent très légèrement (-0,1 %), pour la première fois depuis plusieurs années, si l'on excepte le premier trimestre 2020 (*graphique 4 et tableau 2*). Leur niveau reste cependant proche de leur plus haut historique, nettement au-dessus de celui de décembre 2019 (+4,9 %, soit +71 500 postes).

Dans le tertiaire hors intérimaires (*graphique 5 et tableau 2*), les effectifs salariés progressent ce trimestre à un rythme proche des trimestres précédents (+0,6 % soit +88 200 postes, après +0,7 % et +0,5 %). Ils s'accroissent de 3,5 % (+465 000 postes) par rapport à la situation d'avant-crise.

...qui stimule la croissance des salaires

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, versée par les entreprises poursuit sa croissance ce trimestre à un rythme relativement soutenu : +1,5 %, après +2,2 % au premier trimestre 2022.



Ce dynamisme est essentiellement porté par la croissance vigoureuse du salaire moyen par tête (SMPT) (+ 1,2 %), les effectifs moyens trimestriels progressant quant à eux de 0,3 %. Comme au trimestre précédent, la hausse du SMPT s'explique, au moins en partie, par l'ajustement des salaires à la nette progression des prix à la consommation depuis plusieurs mois (+ 1,9 % au deuxième trimestre après + 2,5 % au premier trimestre et + 6,0 % sur un an) qui s'est notamment traduite par une nette revalorisation du Smic au cours du deuxième trimestre (+ 2,65 % au 1^{er} mai 2022), à laquelle est associée des effets de diffusion sur les salaires plus élevés, via des revalorisations plus ou moins automatiques et des revendications salariales individuelles et collectives des salariés. La diminution du recours à l'activité partielle (dont les indemnités sont exclues de la masse salariale et du SMPT puisque non soumises à cotisations sociales) ne constitue en revanche plus qu'un facteur marginal de la progression du SMPT : au deuxième trimestre, la part des indemnités de chômage partiel ne représente plus que 0,2 % de la masse salariale contre 0,4 % aux deux trimestres précédents.

Par rapport au quatrième trimestre 2019, le SMPT s'accroît de 6,7 %. Sur cette même période, les prix à la consommation (hors tabac) de l'ensemble des ménages augmentent de 7,1 % (tableau 1).

La masse salariale croît ainsi de 10,8 % sur un an et dépasse désormais de 9,5 % son niveau du dernier trimestre 2019.

La hausse des effectifs se poursuit dans l'industrie

Au cours du deuxième trimestre, les entreprises industrielles ont versé 30,2 milliards d'euros à leurs salariés, soit un peu plus de 18 % de l'assiette globale. Cette masse salariale s'accroît ainsi de 1,1 % sur le trimestre et de 4,2 % par rapport au dernier trimestre 2019.

Depuis le premier trimestre 2021, les effectifs salariés industriels croissent légèrement, à un rythme trimestriel compris entre + 0,1 % et + 0,2 %. 7 100 postes industriels ont été créés au cours du deuxième trimestre (+ 0,2 %).

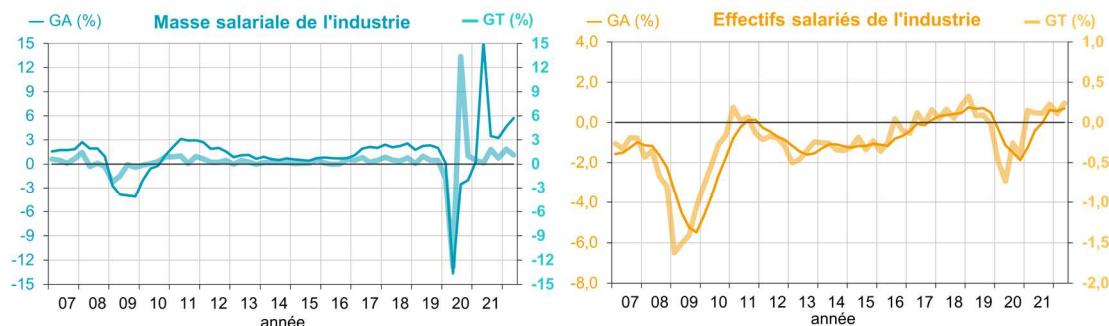
Comme au trimestre précédent, le secteur de l'habillement-textile et cuir connaît une croissance vigoureuse de ses effectifs (+ 1,6 % après + 1,4 %). La production-distribution d'eau (+ 0,7 %), l'industrie pharmaceutique (+ 0,6 %) font également partie des secteurs les plus dynamiques, cumulant près de 3 000 créations nettes sur le trimestre.

Les effectifs augmentent moins fortement dans la fabrication d'équipements électriques (+ 0,4 %), le bois-papier (+ 0,4 %), les autres industries manufacturières (+ 0,4 %), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 0,4 %), l'industrie des plastiques (+ 0,3 %), l'industrie chimique (+ 0,2 %).

Ils sont stables dans la production d'électricité-gaz et dans les industries agro-alimentaires, tout comme dans la fabrication de matériel de transport. Dans ce dernier secteur, la stagnation

GRAPHIQUES 2

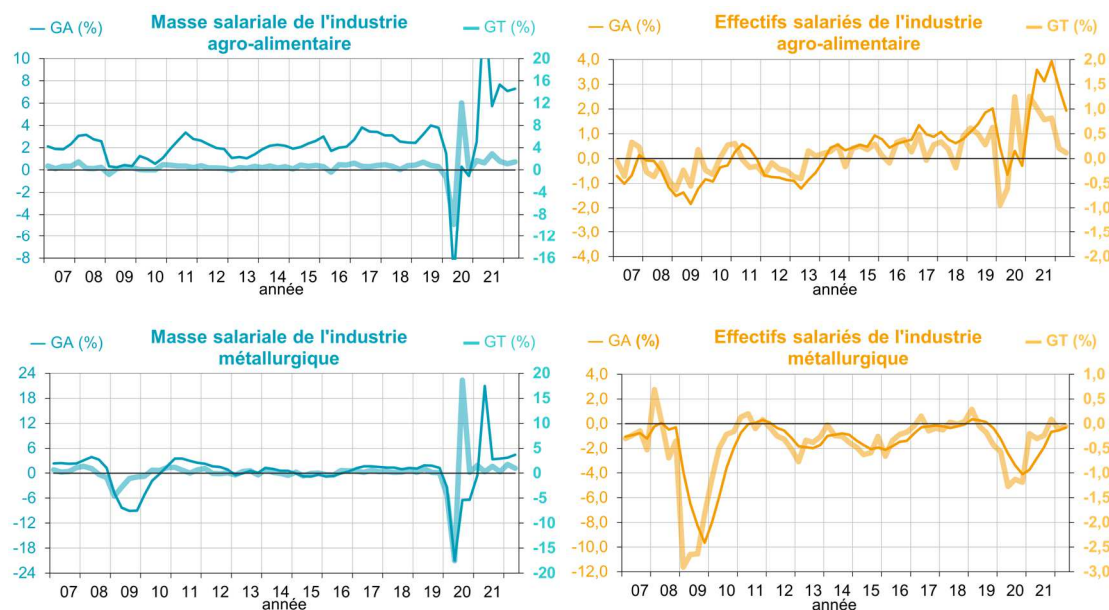
glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie



Source : Urssaf

GRAPHIQUES 3

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs industriels



Source : Urssaf



intervient après une baisse ininterrompue depuis le deuxième trimestre 2020 et s'explique par une accélération marquée dans la fabrication d'autres matériels de transport (+ 0,8 % après + 0,1 %), portée par la construction aéronautique, alors que l'industrie automobile reste orientée à la baisse (- 0,9 % après - 1,3 %).

La métallurgie (- 0,1 %), les industries extractives (- 0,2 %) et la cokéfaction raffinage (- 0,6 %) détruisent des postes salariés ce trimestre.

Le salaire moyen par tête de l'industrie croît de 1,0 % sur le trimestre et de 5,4 % par rapport à fin 2019, s'établissant ainsi à 3 398 euros.

Léger repli dans la construction

Les entreprises du secteur de la construction ont versé 11,5 milliards d'euros à leurs salariés au deuxième trimestre 2022 (7 % de l'assiette globale), soit une augmentation de 1,2 % sur le trimestre, de 5,4 % sur un an et de 10,5 % par rapport à fin 2019.

Les effectifs sont en léger repli sur le trimestre (- 0,1 %) et restent nettement orientés à la hausse par rapport à fin 2019 (+ 4,9 %).

Les effectifs de la construction de bâtiments (158 milliers de salariés) se stabilisent ce trimestre. Ceux des travaux de

construction spécialisés (1,2 million de salariés) se contractent légèrement (- 0,1 %) tandis que la baisse est plus marquée dans le génie civil (174 milliers de salariés, - 0,6 %).

Le salaire moyen par tête de la construction atteint 2 496 euros, en augmentation de 1,3 % sur le trimestre et de 5,0 % par rapport au dernier trimestre 2019.

Les effectifs restent dynamiques dans le tertiaire

La masse salariale du secteur tertiaire hors intérimaires poursuit sa croissance ce trimestre (+ 1,7 % après + 2,3 % au premier trimestre 2022) portant à 12,9 % la hausse sur un an. Elle se situe nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise : + 11,0 %.

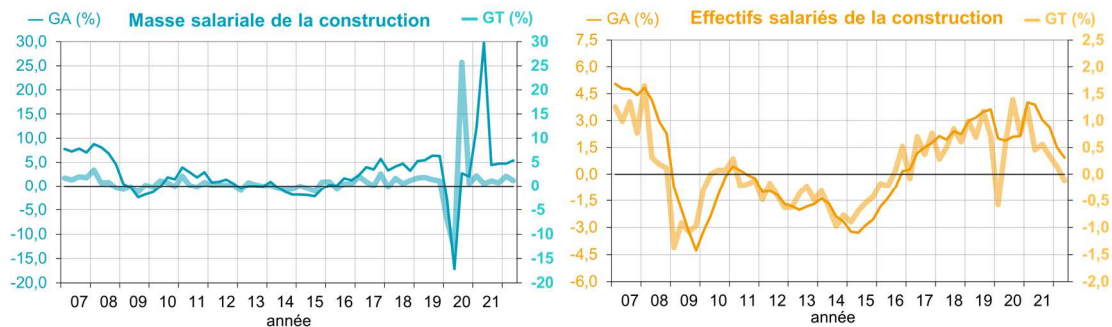
La masse salariale de l'intérim est stable ce trimestre, après + 2,6 % au trimestre précédent. Elle s'accroît de 7,3 % par rapport au dernier trimestre 2019.

Au total, la masse salariale de l'ensemble du secteur tertiaire augmente de 1,6 % sur le trimestre (après + 2,3 %) et de 10,8 % par rapport à son niveau de fin 2019.

La baisse des effectifs intérimaires constatée le trimestre dernier se poursuit en s'amplifiant (- 2,5 % après - 1,9 % au trimestre précédent). Malgré ces deux trimestres de contraction, l'emploi intérimaire reste encore sur des niveaux

GRAPHIQUES 4

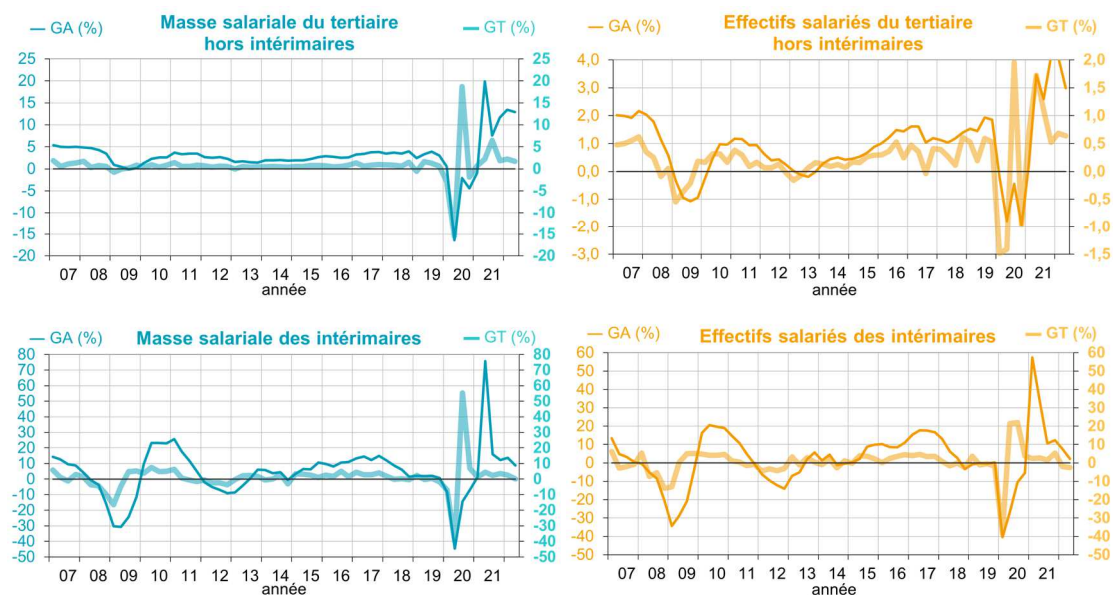
glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction



Source : Urssaf

GRAPHIQUES 5

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du tertiaire

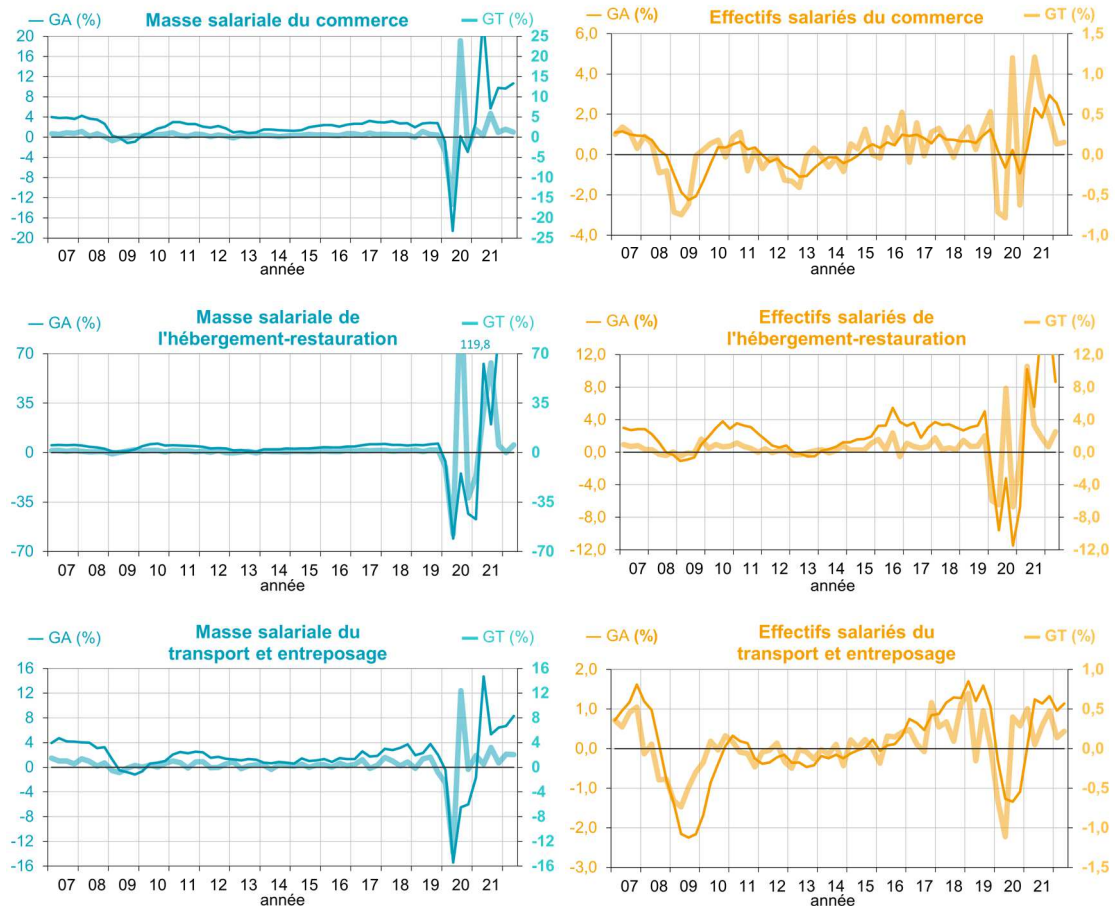


Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUES 6

glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs du tertiaire



Source : Urssaf

historiquement élevés et très nettement supérieurs aux niveaux d'avant-crise (+ 1,6 % soit + 12 600 postes).

Les effectifs du secteur tertiaire hors intérimaires poursuivent leur hausse ce trimestre (+ 0,6 % après + 0,7 %). Au total, sur l'ensemble du secteur tertiaire, l'emploi salarié croît de 0,5 % (+ 67 600 postes) au deuxième trimestre 2022. Il progresse de 3,4 % (+ 477 500 postes) par rapport au dernier trimestre 2019.

Depuis le point bas atteint au début de l'année 2021, les effectifs dans l'hébergement-restauration ne cessent de progresser : la croissance atteint 2,5 % ce trimestre et 8,7 % sur un an. Ils dépassent désormais largement leur niveau d'avant crise (+ 5,4 % par rapport au dernier trimestre 2019). La masse salariale du secteur augmente de 5,5 % ce trimestre. Par rapport à la fin 2019, elle s'accroît de 11,7 %.

Le secteur des activités juridiques, conseil et ingénierie poursuit sa hausse ce trimestre : + 0,9 % (+ 10 300 postes) après + 1,3 % au trimestre précédent. Depuis le dernier trimestre 2019, 68 800 postes ont été créés dans ce secteur (+ 6,3 %).

Les effectifs salariés du secteur des activités récréatives ralentissent ce trimestre (+ 0,7 % soit + 2 200 postes) après la hausse de 3,7 % au trimestre précédent.

Les effectifs des activités financières et d'assurance progressent de 0,4 % ce trimestre (soit + 3 200 postes), après + 0,2 %.

Dans le commerce, les effectifs salariés progressent légèrement au deuxième trimestre (+ 0,2 % soit + 4 700 postes après

+ 0,1 %). La croissance est portée exclusivement par le commerce de gros (+ 0,7 % après + 0,5 %), alors que les effectifs du commerce et réparation d'automobiles se contractent de 0,4 %, (après + 0,1 % au trimestre précédent), reculant pour le deuxième trimestre consécutif dans le commerce de détail hors automobile (- 0,1 %). 70 000 postes (+ 2,3 %) ont été créés dans le secteur depuis fin 2019. La masse salariale croît de 1,3 % ce trimestre ; elle progresse de 10,0 % par rapport à fin 2019.

Les effectifs augmentent modérément dans le secteur de transport et entreposage (+ 0,2 %, après + 0,1 % le trimestre précédent). Ils s'accroissent faiblement (+ 0,6 %) par rapport à la fin 2019.

Dans les autres secteurs marchands, les effectifs continuent d'augmenter au deuxième trimestre 2022, sauf pour les télécommunications (- 1,0 % après - 1,5 %), les activités immobilières (- 0,7 %, après + 0,5 %) et les services administratifs et de soutien (- 0,5 % après + 0,2 %).

Dans le tertiaire non marchand, les effectifs des activités pour la santé humaine augmentent modérément (+ 0,2 % après + 0,1 % au trimestre précédent) et restent nettement au-dessus de leur niveau de fin 2019 (+ 5,7 %, soit + 33 000 postes).

Les effectifs du secteur de l'action sociale et hébergement médico-social progressent de 0,6 % ce trimestre (après + 0,7 %), toujours en nette hausse (+ 3,9 %, soit + 47 300 postes) par rapport au quatrième trimestre 2019.



TABLEAU 3

évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par secteurs d'activité détaillés

Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale L*						Effectifs salariés L*										SMPT					
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage					Niveau (milliers)	Evolutions en milliers					Evolutions en pourcentage					GT		GA		Niveau moyen (€)
		GT		GA		/T4 2019		sur 3 mois		sur 1 an			GT		GA		/T4 2019	T1	T2	T2	T2	
		2022 T2	2021 T4	2022 T1	2022 T2			2022 T2	2022 T2	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T2						
BZ Industries extractives	0,2	0,2	1,9	1,0	3,2	3,5	20,8	0,1	0,0	0,0	-0,2	0,3	0,3	-0,2	0,1	-0,8	1,7	1,0	3,0	4,4	3 343	
CA Industries agro-alimentaires	4,2	1,6	1,1	1,5	7,3	9,9	530,0	1,1	0,6	10,1	20,2	0,8	0,2	0,1	1,9	4,0	0,6	1,3	4,5	5,4	2 613	
CB Habillement, textile et cuir	0,8	1,9	3,6	1,3	12,4	5,6	103,6	1,4	1,7	4,6	1,7	1,0	1,4	1,6	4,6	1,7	2,3	-0,1	7,8	4,8	2 707	
CC Bois et papier	1,4	0,9	1,4	1,3	5,6	2,6	157,8	-0,1	0,8	0,5	-4,4	0,1	-0,1	0,5	0,3	-2,7	1,4	1,0	5,4	5,8	2 917	
CD Cokéfaction et raffinage	0,1	0,9	3,0	-1,7	0,0	-0,5	8,5	0,0	-0,1	-0,2	-0,5	-0,8	0,0	-0,6	-2,4	-5,6	2,8	-0,9	2,3	5,3	5 117	
CE Industrie chimique	1,8	1,0	3,6	2,5	8,8	10,3	142,3	0,5	0,3	1,8	0,4	0,4	0,4	0,2	1,3	0,3	3,0	2,4	7,4	10,1	4 322	
CF Industrie pharmaceutique	1,1	0,7	2,7	2,5	6,3	9,2	79,1	0,6	0,4	1,5	1,4	-0,1	0,8	0,6	1,9	1,8	2,6	1,5	4,6	7,3	4 437	
CG Industrie des plastiques ...	2,4	0,4	1,0	2,9	5,1	4,9	248,4	0,2	0,7	0,8	-4,9	0,1	0,1	0,3	0,3	-1,9	0,9	2,7	4,8	7,4	3 243	
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,3	0,3	1,8	1,0	4,5	-0,4	359,7	-0,4	-0,2	-1,1	-18,4	0,1	-0,1	-0,1	-0,3	-4,9	1,8	1,1	4,9	5,0	3 069	
CI Fab. de produits informat., électroniques et optiques	1,6	0,9	2,6	1,0	6,5	5,8	123,9	0,3	0,4	1,2	-0,9	0,2	0,2	0,4	1,0	-0,7	2,2	0,7	5,6	6,9	4 415	
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,1	0,7	2,8	0,2	5,0	2,8	99,9	0,1	0,4	0,3	-3,5	-0,2	0,1	0,4	0,3	-3,4	2,7	0,0	5,0	6,9	3 723	
CK Fabrication machines et equip. n.c.a.	1,8	0,2	1,3	1,3	5,5	2,8	170,1	0,0	0,2	0,8	-5,0	0,1	0,0	0,1	0,5	-2,8	1,2	1,2	5,0	5,8	3 615	
CL Fabrication de matériels de transport	4,0	-0,2	2,3	-0,7	4,8	-3,5	332,1	-2,1	-0,2	-6,3	-20,8	-0,5	-0,6	0,0	-1,9	-5,9	2,8	-0,4	7,1	2,8	4 012	
29- Industrie automobile	1,8	-3,2	3,3	-0,9	3,9	-6,0	171,0	-2,2	-1,5	-7,4	-17,4	-1,0	-1,3	-0,9	-4,1	-9,2	4,5	0,1	8,3	3,8	3 580	
30- Fab. autres matériels de transport	2,2	2,5	1,3	-0,4	5,5	-1,4	161,1	0,1	1,3	1,1	-3,4	0,1	0,1	0,8	0,7	-2,1	1,3	-1,0	5,5	0,9	4 474	
CM Autres industries manufacturières...	2,7	1,2	1,5	1,5	6,2	6,8	274,0	1,2	1,0	3,6	3,7	0,4	0,4	0,4	1,3	1,4	0,9	1,2	4,8	5,6	3 245	
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,3	0,9	1,4	0,7	2,3	5,1	164,1	-0,2	0,0	0,1	-1,0	0,0	-0,1	0,0	0,1	-0,6	1,4	0,8	2,2	5,7	4 643	
EZ Production et distribution d'eau ...	1,4	1,3	1,9	1,1	5,9	8,4	155,9	0,5	1,1	2,7	4,3	0,4	0,3	0,7	1,7	2,9	1,8	0,4	4,3	5,6	2 946	
FZ Construction	11,5	0,8	2,2	1,2	5,4	10,5	1 542,2	2,3	-1,8	14,4	71,5	0,3	0,1	-0,1	0,9	4,9	1,8	1,3	4,0	5,0	2 496	
41- Construction de bâtiments	1,5	0,6	3,0	1,8	6,4	9,4	157,7	0,7	0,0	1,4	4,1	0,4	0,5	0,0	0,9	2,7	2,4	1,6	5,0	6,5	3 076	
42- Génie civil	1,5	0,4	2,4	-0,2	2,0	4,6	174,0	-0,6	-1,1	-2,1	-1,4	-0,2	-0,3	-0,6	-1,2	-0,8	2,6	0,4	3,2	5,0	2 935	
43- Travaux de construction spécialisés	8,6	0,9	2,0	1,3	5,8	11,8	1 210,5	2,1	-0,6	15,1	68,8	0,4	0,2	-0,1	1,3	6,0	1,6	1,4	4,1	5,1	2 357	
GZ Commerce, réparation auto moto	25,5	1,2	1,9	1,3	10,6	10,0	3 136,0	4,1	4,7	45,8	70,0	0,5	0,1	0,2	1,5	2,3	1,5	1,2	8,1	7,6	2 708	
45- Commerce et réparation auto moto	3,3	0,7	1,3	1,3	6,9	7,8	389,0	0,3	-1,5	2,3	2,6	0,3	0,1	-0,4	0,6	0,7	0,9	1,6	5,9	6,7	2 820	
46- Commerce de gros, hors auto moto	10,5	1,2	2,6	1,0	8,7	9,7	968,0	5,1	7,2	24,3	21,8	0,4	0,5	0,7	2,6	2,3	1,9	0,4	5,8	7,6	3 637	
47- Commerce de détail, hors auto moto	11,6	1,3	1,5	1,6	13,6	11,0	1 779,0	-1,4	-1,0	19,2	45,5	0,5	-0,1	-0,1	1,1	2,6	1,1	1,6	10,9	8,0	2 181	
HZ Transports et entreposage	11,7	0,7	2,1	2,0	8,3	4,2	1 418,1	2,0	3,1	15,9	8,2	0,5	0,1	0,2	1,1	0,6	1,7	1,9	7,0	3,9	2 756	
IZ Hébergement et restauration	7,2	5,3	0,1	5,5	81,7	11,7	1 243,0	8,3	30,4	99,2	63,5	1,9	0,7	2,5	8,7	5,4	-0,3	3,4	55,6	6,5	1 950	
55- Hébergement	1,8	10,0	0,4	4,9	76,6	4,1	261,6	0,8	8,2	30,0	0,9	6,2	0,3	3,2	12,9	0,4	-0,7	2,4	46,6	4,3	2 275	
56- Restauration	5,4	3,8	0,0	5,6	83,4	14,4	981,4	7,4	22,2	69,3	62,5	0,8	0,8	2,3	7,6	6,8	-0,3	3,7	58,4	7,6	1 864	
JA Edition et audiovisuel	3,2	1,6	3,8	2,3	11,0	15,9	239,8	7,9	5,1	10,5	18,1	0,9	3,5	2,2	4,6	8,2	0,8	0,7	6,5	8,2	4 597	
JB Télécommunications	1,5	-0,6	-0,2	2,3	2,4	4,5	120,6	-1,8	-1,2	-5,2	-8,2	-0,9	-1,5	-1,0	-4,1	-6,4	1,1	3,3	6,0	11,1	4 190	
JC Activités informatiques	7,0	3,1	3,8	3,0	13,2	20,7	523,1	10,3	9,6	36,4	49,8	1,7	2,0	1,9	7,5	10,5	2,0	1,0	5,4	9,6	4 506	
KZ Activités financières et d'assurance	11,0	1,5	4,5	-0,6	7,0	10,4	764,5	1,5	3,2	8,7	3,7	0,2	0,2	0,4	1,2	0,5	4,4	-1,1	5,8	9,7	4 795	
LZ Activités immobilières	2,4	0,8	1,7	0,5	6,4	6,3	260,9	0,7	-2,0	-3,3	-9,8	-0,5	0,3	-0,7	-1,3	-3,6	1,9	0,8	7,6	10,0	3 112	
MA Activités juridiques, de conseil ...	14,4	2,3	2,7	2,0	11,0	13,7	1 153,8	14,9	10,3	54,0	68,8	1,2	1,3	0,9	4,9	6,3	1,4	1,0	5,6	7,1	4 189	
MB Recherche et développement	1,5	0,7	1,5	0,6	3,5	9,1	106,6	-0,5	0,7	1,7	4,4	0,9	-0,5	0,7	1,6	4,4	1,6	0,1	1,9	4,9	4 549	
MC Autres activités scientifiques et tech.	2,1	2,5	2,8	1,6	11,4	11,6	205,8	0,5	0,7	4,0	-1,0	0,3	0,2	0,4	2,0	-0,5	1,9	1,4	8,9	12,2	3 480	
NZ Activités de services administratifs ...	14,3	3,3	2,3	0,9	11,9	8,8	2 216,9	3,7	-11,3	78,9	72,9	2,6	0,2	-0,5	3,7	3,4	0,1	1,8	6,5	5,4	2 151	
OZ Administration publique	1,7	-1,4	0,4	-0,5	-1,6	2,2	189,6	-1,1	-1,1	-5,3	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-2,7	-0,3	0,7	0,5	0,9	2,6	2 973	
PZ Enseignement	2,4	1,9	1,9	2,4	11,5	16,8	367,3	2,9	3,0	15,2	27,8	0,3	0,8	0,8	4,3	8,2	1,1	1,5	5,9	8,3	2 215	
QA Activités pour la santé humaine	4,9	1,1	2,2	0,9	5,1	16,7	613,1	0,7	1,2	3,9	33,0	0,6	0,1	0,2	0,6	5,7	1,6	0,8	4,5	10,3	2 664	
QB Action sociale et héberg. médico-social	7,2	1,7	1,7	2,1	7,2	13,1	1 274,4	9,2	8,0	18,8	47,3	-0,5	0,7	0,6	1,5	3,9	1,2	1,6	5,8	9,3	1 899	
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	2,3	3,8	1,5	3,5	47,9	10,6	310,3	10,9	2,2	26,9	16,0	-3,6	3,7	0,7	9,5	5,5	0,8	0,6	27,6	5,3	2 540	
SZ Autres activités de services	3,0	2,2	1,3	1,2	14,5	8,8	487,6	3,7	0,9	11,5	13,5	0,5	0,8	0,2	2,4	2,8	0,8	0,7	10,0	6,0	2 078	
Total	165,3	1,6	2,2	1,5	10,8	9,5	19 143,8	83,3	73,0	452,4	521,3	0,7	0,4	0,4	2,4	2,8	1,5	1,2	7,2	6,7	2 885	
Total hors intérimaires	159,8	1,6	2,2	1,6	10,9	9,6	18 349,1	99,1	93,5	435,1	508,8	0,5	0,5	0,5	2,4	2,9	1,6	1,1	7,4	6,7	2 911	
Associations	10,9	1,6	1,9	2,0	9,5	12,5	1 764,3	17,6	-3,1	29,5	60,5	1,6	1,0	-0,2	1,7	3,6	0,9	1,2	6,8	8,1	2 055	

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

* Les séries de masse salariale et d'effectifs salariés au niveau NACE 38 sont labellisées par l'ASP.



Dans l'administration publique, les effectifs continuent de diminuer pour le quatrième trimestre consécutif (- 0,6 %) et se situent désormais légèrement en dessous de leur niveau d'avant-crise (- 0,3 %), le retour complet à la normale sur le plan sanitaire entraînant la démobilisation des moyens humains mis à disposition depuis mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Dans le secteur de l'éducation, les effectifs poursuivent leur hausse (+ 0,8 % comme au trimestre précédent) et sont nettement au-dessus de leur niveau de fin 2019 (+ 8,2 % soit + 27 800 postes).

Les effectifs salariés des associations se contractent ce trimestre (- 0,2 % après + 1,0 % au trimestre précédent). Ils se trouvent sensiblement au-dessus (+ 3,6 %) de leur niveau du quatrième trimestre 2019.

Dans le tertiaire, le salaire moyen par tête augmente ce trimestre de 1,2 %, après une hausse de 1,5 % au trimestre précédent. Il atteint désormais 2 822 euros, en hausse de 7,4 % par rapport à fin 2019.

En métropole, les régions situées sur les façades atlantique et méditerranéenne ainsi que l'Auvergne-Rhône-Alpes enregistrent les plus fortes hausses d'effectifs depuis fin 2019

Au deuxième trimestre 2022, les effectifs salariés augmentent dans quasiment toutes les régions à l'exception des Hauts-de-France et de la Bourgogne-Franche-Comté. En revanche, par rapport au quatrième trimestre 2019, ils sont en progression sur l'ensemble du territoire. Les régions situées sur les façades atlantique et méditerranéenne sont les plus dynamiques (de + 3,6 % dans les Pays de la Loire à + 6,2 % en Corse). A contrario, la Bourgogne-Franche-Comté (+ 0,4 %), le Centre-

Val de Loire (+ 1,5 %), l'Île-de-France et la Normandie (+ 1,8 % pour ces deux régions) sont les régions où les hausses sont les moins prononcées.

Dans l'industrie, le Centre-Val de Loire (- 3,0 % par rapport à fin 2019), l'Île-de-France (- 2,7 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (- 2,7 %) enregistrent les baisses d'effectifs les plus marquées. A l'inverse, la Corse (+ 3,4 %), la Bretagne (+ 1,4 %) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 1,4 %) sont les régions les plus dynamiques du secteur.

Le secteur du bâtiment continue de créer des postes par rapport au quatrième trimestre 2019 dans toutes les régions de France. La hausse des effectifs est particulièrement dynamique en Nouvelle-Aquitaine (+ 6,8 %), en Bretagne (+ 6,4 %) et en Corse (+ 6,8 %). Elle est plus mesurée, mais néanmoins soutenue dans les régions Hauts-de-France (+ 3,6 %), Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Grand Est (+ 3,7 %).

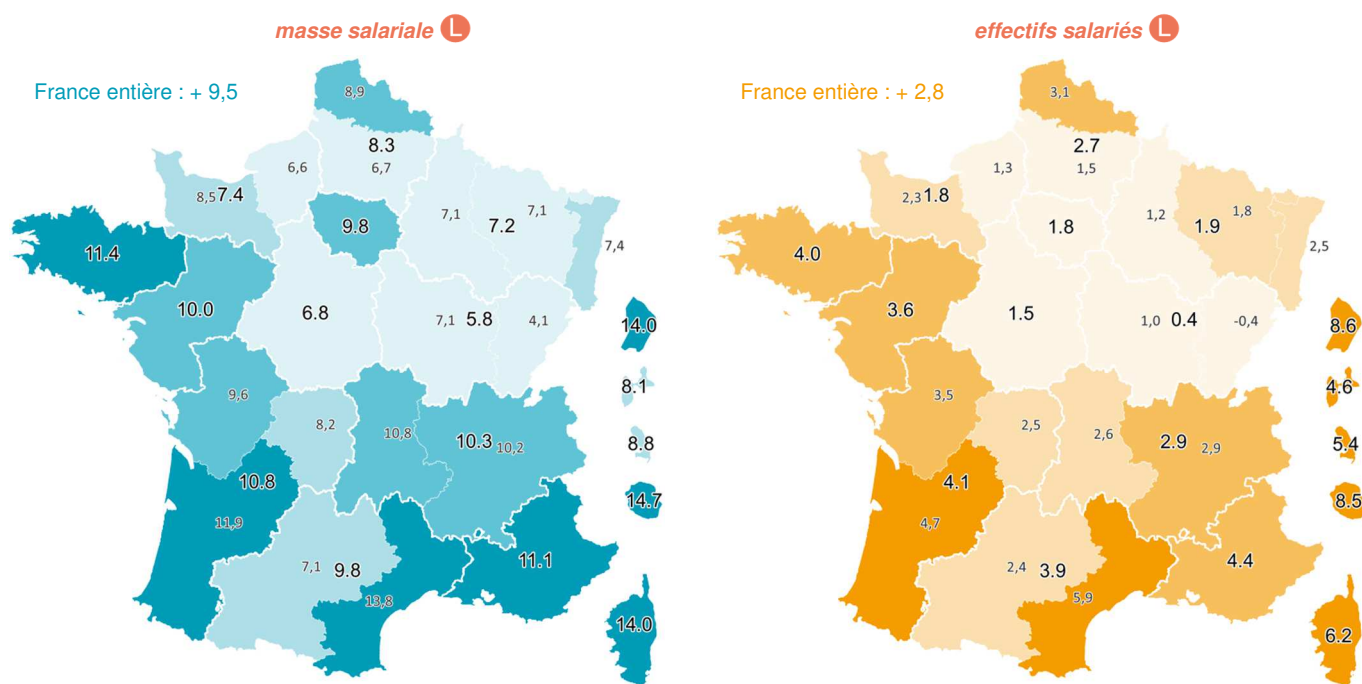
Par rapport au quatrième trimestre 2019, les effectifs salariés du commerce augmentent dans l'ensemble des régions métropolitaines à l'exception de l'Île-de-France (+ 0,0 %). Les régions Corse (+ 6,4 %), Occitanie (+ 4,8 %) et Nouvelle-Aquitaine (+ 4,2 %) sont celles où la croissance est la plus vigoureuse.

Les effectifs salariés du secteur de l'hébergement-restauration sont orientés à la hausse par rapport au quatrième trimestre 2019 dans toutes les régions métropolitaines. La hausse des effectifs est la plus forte en Occitanie (+ 9,4 %), en Nouvelle-Aquitaine (+ 9,0 %) et en Corse (+ 8,0 %).

Dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom), les effectifs s'inscrivent en hausse par rapport au quatrième

CARTES 1

évolution (en %) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé entre le dernier trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2022



Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.



trimestre 2019 aussi bien à la Réunion (+ 8,5 %), en Guyane (+ 8,6 %), en Martinique (+ 5,4 %) qu'en Guadeloupe (+ 4,6 %).

À la Réunion, les effectifs salariés s'accroissent dans tous les secteurs par rapport au quatrième trimestre 2019. L'intérim (+ 17,1 %) et la construction (+ 10,6 %) y sont les secteurs les plus dynamiques.

Les effectifs de l'hébergement-restauration baissent en Guadeloupe (- 1,9 %) et se stabilisent en Guyane (+ 0,1 %).

En Guyane, tous les secteurs sont orientés à la hausse, avec des croissances particulièrement fortes dans l'intérim (+ 13,4 %) et les autres services hors intérim (+ 10,2 %), alors que les effectifs de l'hébergement-restauration sont quasi-stable (+ 0,1 %).

En Martinique, les secteurs de la construction (+ 7,2 %), de l'intérim (+ 21,8 %) sont les plus dynamiques.

En Guadeloupe, la croissance des effectifs est principalement stimulée par le secteur de la construction (+ 13,6 %) et celui de l'intérim (+ 9,7 %).

Par rapport au quatrième trimestre 2019, la masse salariale croît dans toutes les régions métropolitaines à des rythmes compris entre + 5,8 % (en Bourgogne-Franche-Comté) et + 14 % (en Corse). En Outre-mer, la hausse est comprise entre + 8,1 % (en Guadeloupe) et + 14,7 % (à la Réunion).

Djibrine Barka Adoum, Gilles Capon, Eleni Kosma, Sylvain Mahourdeau, Sébastien Waligora, Thierry Ziliotto

*Département des études statistiques
et de l'animation du réseau (Desar)*

Arnaud Boulliung
Urssaf d'Alsace

ENCADRÉ 1

évolutions des effectifs en intégrant les alternants

A partir de la publication relative au premier trimestre 2022, l'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les alternants, c'est-à-dire les bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (cf. *Informations rapides n°150*). Ces séries s'appuient notamment sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf a prévu de produire et de diffuser des séries longues d'effectifs salariés y compris alternants à partir de juin 2023. D'ici-là, les dernières évolutions de ces effectifs seront diffusées dans un encadré des publications trimestrielles.

Au deuxième trimestre 2022, les effectifs y compris alternants s'accroissent de 0,5 % (contre 0,4 % hors alternants) et le SMPT de 1,1 % (contre 1,2 % hors effectifs alternants) *. En glissement annuel, les effectifs y compris alternants s'accroissent de 2,9 % (contre 2,4 % hors alternants) et le SMPT de 7,2 % (contre 6,7 % hors alternants) *. Les écarts sont plus importants sur les années 2020 et 2021 : les glissements annuels à fin décembre des effectifs salariés totaux y compris alternants sont respectivement de - 1,3 % et + 4,4 %, au lieu de - 1,7 % et + 3,8 % hors alternants dans cette publication. Ainsi, au deuxième trimestre 2022, la progression des effectifs y compris alternants s'établit à + 4,1 % par rapport au dernier trimestre 2019, au lieu de + 2,8 % hors alternants, soit un écart de près de 260 000 postes.

Grands secteurs	Effectifs incluant les alternants						SMPT					
	Evolution en pourcentage						Evolution en pourcentage					
	GT		GA		/T4 2019		GT		GA		/T4 2019	
	2021 T3	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2021 T3	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2
Industrie	0,4	0,2	0,1	0,3	1,1	-0,1	1,7	0,3	1,7	0,9	4,6	4,6
Construction	0,8	0,4	0,2	0,0	1,5	6,3	0,5	0,0	1,7	1,1	3,5	3,7
Tertiaire	1,4	0,8	0,6	0,6	3,5	4,8	4,4	0,6	1,4	1,2	7,7	6,0
Tertiaire hors intérimaires	1,4	0,6	0,7	0,8	3,6	5,0	4,5	0,7	1,5	1,0	7,9	5,9
Intérimaires	1,5	5,4	-1,9	-2,5	2,2	1,6	1,9	-1,7	-0,2	4,0	3,9	6,1
Total	1,2	0,7	0,5	0,5	2,9	4,1	3,6	0,5	1,5	1,1	6,7	5,4
Total hors intérimaires	1,2	0,5	0,6	0,6	3,0	4,2	3,6	0,6	1,5	1,0	6,8	5,3

SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

* la masse salariale et donc le SMPT intègrent les salaires versés aux alternants (depuis la publication relative au quatrième trimestre 2010 s'agissant des apprentis). L'écart de SMPT entre la situation y compris alternants et celle hors alternants résulte donc uniquement de l'intégration des effectifs alternants.



ENCADRÉ 2

révisions par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les deux derniers trimestres

Grands secteurs d'activité	Masse salariale		Effectifs salariés			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2021 T4	2022 T1	2021 T4	2022 T1	2021 T4	2022 T1
Industrie	0,2	0,1	0,1	5,4	0,0	0,2
Construction	0,1	-0,1	0,0	1,4	0,0	0,1
Tertiaire	0,2	0,1	6,9	8,3	0,0	0,1
Tertiaire hors intérimaires	0,2	0,2	10,5	10,3	0,1	0,1
Intérimaires	-0,4	-0,5	-3,6	-2,0	-0,5	-0,2
Total	0,2	0,1	7,0	15,1	0,0	0,1
Total hors intérimaires	0,2	0,2	10,6	17,1	0,1	0,1

Note de lecture : Par rapport à la publication du 8 juin 2022, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la hausse de 15 100 postes pour le premier trimestre 2022 et de 7 000 postes pour le quatrième trimestre 2021. En termes de pourcentage, l'évolution trimestrielle des effectifs totaux a été révisée de 0,1 point à la hausse pour le premier trimestre 2022 et n'a pas été révisée pour le quatrième trimestre 2021.

Source : Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Secteurs d'activité (NACE38)	Masse salariale		Effectifs salariés			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2021 T4	2022 T1	2021 T4	2022 T1	2021 T4	2022 T1
BZ Industries extractives	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
CA Industries agro-alimentaires	0,1	0,3	-0,3	1,3	-0,1	0,2
CB Habillement, textile et cuir	0,0	0,1	0,0	0,3	0,1	0,3
CC Bois et papier	0,1	0,0	-0,1	0,4	0,0	0,2
CD Cokéfaction et raffinage	0,3	2,1	0,0	0,2	0,1	2,4
CE Industrie chimique	0,3	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
CF Industrie pharmaceutique	0,2	0,4	0,0	0,4	0,0	0,6
CG Industrie des plastiques ...	0,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,1
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	0,1	0,5	0,1	0,6	0,0	0,2
CI Fab. de prod. inform., électro. et optiq.	0,3	0,8	0,0	0,6	0,0	0,4
CJ Fabrication d'équipements élec.	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	0,2
CL Fabrication de matériels de transport	0,4	0,5	0,1	0,4	0,0	0,1
CM Autres industries manufacturières...	0,2	0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EZ Production et distribution d'eau ...	0,2	-3,0	0,0	0,3	0,0	0,2
FZ Construction	0,1	-0,1	0,0	1,4	0,0	0,1
GZ Commerce, réparation auto moto	0,1	0,2	-1,2	-5,1	0,0	-0,2
HZ Transports et entreposage	0,4	0,7	-0,2	2,3	0,0	0,2
IZ Hébergement et restauration	1,4	0,5	10,4	10,3	0,9	0,9
JA Edition et audiovisuel	0,1	0,2	0,4	-1,2	0,2	-0,5
JB Télécommunications	0,1	-0,1	-0,1	-0,4	0,0	-0,3
JC Activités informatiques	0,0	-0,3	-0,2	-0,4	-0,1	-0,1
KZ Activités financières et d'assurance	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
LZ Activités immobilières	0,1	0,2	0,0	0,2	0,0	0,1
MA Activités juridiques, de conseil ...	0,3	0,2	0,1	1,1	0,0	0,1
MB Recherche et développement	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
MC Autres activités scientifiques et tech.	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
NZ Activités de services administratifs ...	0,0	-0,3	-2,1	-2,8	-0,1	-0,1
OZ Administration publique	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
PZ Enseignement	0,2	0,3	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1
QA Activités pour la santé humaine	0,0	0,0	-0,3	-0,5	-0,1	-0,1
QB Action sociale et héberg. médico-social	0,2	0,2	-0,3	3,2	0,0	0,3
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	0,4	0,4	0,6	0,8	0,2	0,3
SZ Autres activités de services	0,2	0,2	-0,3	0,7	-0,1	0,1
Total	0,2	0,1	7,0	15,1	0,0	0,1
Total hors intérimaires	0,2	0,2	10,6	17,1	0,1	0,1

Note de lecture : ce tableau présente les révisions globales au niveau sectoriel. Celles-ci intègrent les effets liés aux corrections sur les séries brutes et ceux relatifs à l'estimation de la CVS.

Source : Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 3

révision de l'estimation provisoire de l'évolution de la masse salariale du deuxième trimestre 2022

L'évolution de la masse salariale fait l'objet d'une estimation précoce publiée dans le Baromètre économique de l'Urssaf Caisse nationale diffusé le mois précédent la présente publication. Cette estimation peut donner lieu à de légères révisions.

Note de lecture : Par rapport à l'estimation provisoire publiée dans le Baromètre économique du 26 août 2022, les glissements trimestriels et annuels au deuxième trimestre 2022 de la masse salariale hors et avec prime exceptionnelle n'ont pas été révisés.

	Hors prime exceptionnelle			Y compris prime exceptionnelle		
	Baromètre août 2022	Stat'Ur sept 2022	Révision	Baromètre août 2022	Stat'Ur sept 2022	Révision
Glissement trimestriel	1,5 %	1,5 %	+0,0 pt	1,0 %	1,0 %	+0,0 pt
Glissement annuel	10,8 %	10,8 %	+0,0 pt	10,7 %	10,8 %	+0,0 pt

Source : Urssaf

ENCADRÉ 4

évolutions de la masse salariale et du salaire moyen par tête intégrant les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette déplafonnée de cotisations de sécurité sociale (cf. sources et méthodologie). Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018 dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales et reconduite sous certaines conditions à partir du 28 décembre 2019, ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est totalement exonérée de prélèvements sociaux et d'impôts dans la limite de 1 000 € pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. La prime instituée en décembre 2018 pouvait être versée jusqu'au 31 mars 2019. Le dispositif qui a été reconduit en décembre 2019 prévoyait un versement jusqu'au 30 juin 2020 mais était réservée aux entreprises ayant conclu un accord d'intéressement. Toutefois, dans le cadre de la crise du Covid-19, l'ordonnance du 1er avril 2020 a prolongé le versement de la prime jusqu'au 31 août 2020 et supprimé la condition

relative à l'accord d'intéressement. Le plafond est néanmoins doublé (2 000 euros) en cas de mise en œuvre d'un tel accord. La loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a de nouveau prolongé la date limite de versement, au 31 décembre 2020. La prime a été reconduite en 2021 à partir de juin pour un versement possible jusqu'au 31 mars 2022.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 et 1 500 euros, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

Au deuxième trimestre 2022, aucun montant de prime n'a été distribué. La hausse de masse salariale prime comprise sur le trimestre ralentit donc fortement à +1,0 % (contre 1,5 %). L'augmentation sur un an est quasiment inchangée (+10,8 % vs +10,7 %) et la hausse par rapport à fin 2019 est identique (+9,5 %). Le SMPT prime comprise augmente de 0,6 % ce trimestre, de 7,2 % sur un an et de 6,7 % par rapport à fin 2019.

Tableau 2b - évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)

Grands secteurs	Masse salariale L						Effectifs salariés L									SMPT					
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage					Niveau (milliers)	Evolutions en milliers				Evolutions en pour			GT (%)	GA (%)	/ T4 2019	Niveau moyen (€)			
		GT		GA				sur 3 mois		sur 1 an		/ T4 2019									
	2022 T2	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2022 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2022 T2	
Industrie	30,2	1,0	1,9	0,5	5,7	4,2	2 970	3,2	7,1	20,3	-13,2	0,2	0,1	0,2	0,7	-0,9	0,3	0,3	4,9	5,4	3 398
Construction	11,5	1,5	1,3	0,7	5,3	10,5	1 542	2,3	-1,8	14,4	80,0	0,3	0,1	-0,1	0,9	4,9	0,8	0,8	3,9	5,0	2 496
Tertiaire	123,5	2,4	2,0	1,1	12,6	10,8	14 632	77,8	67,6	417,7	977,6	0,8	0,5	0,5	2,9	3,4	0,7	0,7	8,2	7,4	2 822
Tertiaire hors intérimaires	118,0	2,4	2,0	1,2	12,9	11,0	13 837	93,6	88,2	400,4	663,8	0,5	0,7	0,6	3,0	3,5	0,5	0,5	8,5	7,4	2 853
Intérimaires	5,5	3,7	2,6	-0,2	8,8	7,3	795	-15,8	-20,5	17,2	313,8	5,4	-1,9	-2,5	2,2	1,6	3,7	3,7	3,9	6,1	2 294
Total	165,3	2,1	1,9	1,0	10,8	9,5	19 144	83,3	73,0	452,4	1044,3	0,7	0,4	0,4	2,4	2,8	0,6	0,6	7,2	6,7	2 885
Total hors intérimaires	159,8	2,0	1,9	1,0	10,8	9,6	18 349	99,1	93,5	435,1	730,6	0,5	0,5	0,5	2,4	2,9	0,5	0,5	7,3	6,7	2 911

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)


TABLEAU 3b - évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par secteurs d'activité détaillés (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)

Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale ^{L*}						Effectifs salariés ^{L*}										SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage					Niveau (milliers)	Evolutions en milliers				Evolutions en pourcentage			GT		GA	/ T4 2019 (%)	Niveau moyen (€)		
		GT		GA	/ T4 2019			sur 3 mois		sur 1 an	/ T4 2019		GT	GA							
	2022 T2	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T1	2022 T2	2022 T2	2022 T2			
BZ Industries extractives	0,2	0,3	1,5	0,7	3,1	3,4	20,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	-0,2	0,1	-0,8	1,3	0,7	2,9	4,3	3 343
CA Industries agro-alimentaires	4,2	1,9	0,9	1,0	7,2	9,9	530,0	1,1	0,6	10,1	0,0	0,8	0,2	0,1	1,9	4,0	0,3	0,8	4,4	5,4	2 613
CB Habillement, textile et cuir	0,8	3,1	4,2	-0,9	12,3	5,6	103,6	1,4	1,7	4,6	0,0	1,0	1,4	1,6	4,6	1,7	2,9	-2,3	7,7	4,8	2 707
CC Bois et papier	1,4	1,1	1,2	0,6	5,5	2,6	157,8	-0,1	0,8	0,5	0,0	0,1	-0,1	0,5	0,3	-2,7	1,2	0,4	5,3	5,8	2 917
CD Cokéfaction et raffinage	0,1	1,0	2,9	-1,7	0,0	-0,5	8,5	0,0	-0,1	-0,2	0,0	-0,8	0,0	-0,6	-2,4	-5,6	2,7	-0,9	2,3	5,3	5 117
CE Industrie chimique	1,8	1,0	4,0	1,7	8,7	10,3	142,3	0,5	0,3	1,8	0,0	0,4	0,4	0,2	1,3	0,3	3,4	1,6	7,3	10,1	4 322
CF Industrie pharmaceutique	1,1	0,7	3,0	2,0	6,3	9,2	79,1	0,6	0,4	1,5	0,0	-0,1	0,8	0,6	1,9	1,8	2,8	1,0	4,6	7,3	4 437
CG Industrie des plastiques ...	2,4	0,7	1,2	1,9	5,0	4,9	248,4	0,2	0,7	0,8	0,0	0,1	0,1	0,3	0,3	-1,9	1,1	1,7	4,7	7,4	3 243
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,3	0,8	1,9	-0,2	4,4	-0,4	359,7	-0,4	-0,2	-1,1	0,0	0,1	-0,1	-0,1	-0,3	-4,9	1,9	-0,1	4,8	4,9	3 069
CI Fab. de produits informat., électroniques et optiques	1,6	1,1	2,6	0,6	6,5	5,8	123,9	0,3	0,4	1,2	0,0	0,2	0,2	0,4	1,0	-0,7	2,3	0,3	5,6	6,9	4 415
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,1	1,0	3,3	-0,8	4,9	2,8	99,9	0,1	0,4	0,3	0,0	-0,2	0,1	0,4	0,3	-3,4	3,2	-0,9	5,0	6,9	3 723
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	1,8	0,6	1,2	0,7	5,4	2,8	170,1	0,0	0,2	0,8	0,0	0,1	0,0	0,1	0,5	-2,8	1,1	0,6	4,9	5,8	3 615
CL Fabrication de matériels de transport	4,0	-0,1	2,6	-1,2	4,8	-3,6	332,1	-2,1	-0,2	-6,3	0,0	-0,5	-0,6	0,0	-1,9	-5,9	3,2	-0,9	7,1	2,7	4 012
29- Industrie automobile	1,8	-3,2	3,6	-1,4	3,9	-6,0	171,0	-2,2	-1,5	-7,4	0,0	-1,0	-1,3	-0,9	-4,1	-9,2	4,8	-0,4	8,3	3,8	3 580
30- Fab. autres matériels de transport	2,2	2,6	1,7	-1,0	5,5	-1,4	161,1	0,1	1,3	1,1	0,0	0,1	0,1	0,8	0,7	-2,1	1,7	-1,5	5,5	0,9	4 474
CM Autres industries manufacturières...	2,7	1,6	1,0	1,0	6,1	6,8	274,0	1,2	1,0	3,6	0,0	0,4	0,4	0,4	1,3	1,4	0,4	0,7	4,7	5,6	3 245
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,3	0,9	1,4	0,6	2,3	5,1	164,1	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,1	-0,6	1,4	0,7	2,2	5,7	4 643
EZ Production et distribution d'eau ...	1,4	1,8	1,6	0,5	5,6	8,4	155,9	0,5	1,1	2,7	0,0	0,4	0,3	0,7	1,7	2,9	1,5	-0,2	4,0	5,6	2 946
FZ Construction	11,5	1,5	1,3	0,7	5,3	10,5	1 542,2	2,3	-1,8	14,4	0,0	0,3	0,1	-0,1	0,9	4,9	0,9	0,8	3,9	5,0	2 496
41- Construction de bâtiments	1,5	1,0	2,6	1,4	6,3	9,4	157,7	0,7	0,0	1,4	0,0	0,4	0,5	0,0	0,9	2,7	2,1	1,2	4,9	6,5	3 076
42- Génie civil	1,5	0,8	2,1	-0,5	1,9	4,6	174,0	-0,6	-1,1	-2,1	0,0	-0,2	-0,3	-0,6	-1,2	-0,8	2,4	0,1	3,1	5,0	2 935
43- Travaux de construction spécialisés	8,6	1,8	1,0	0,8	5,7	11,8	1 210,5	2,1	-0,6	15,1	0,0	0,4	0,2	-0,1	1,3	6,0	0,5	0,8	4,0	5,1	2 357
GZ Commerce, réparation auto moto	25,5	1,7	1,6	0,7	10,6	10,0	3 136,0	4,1	4,7	45,8	0,0	0,5	0,1	0,2	1,5	2,3	1,1	0,6	8,0	7,5	2 708
45- Commerce et réparation auto moto	3,3	1,2	0,8	1,0	6,8	7,8	389,0	0,3	-1,5	2,3	0,0	0,3	0,1	-0,4	0,6	0,7	0,4	1,3	5,9	6,7	2 820
46- Commerce de gros, hors auto moto	10,5	1,7	2,2	0,5	8,6	9,7	968,0	5,1	7,2	24,3	0,0	0,4	0,5	0,7	2,6	2,3	1,5	0,0	5,7	7,5	3 637
47- Commerce de détail, hors auto moto	11,6	1,9	1,3	0,7	13,5	11,0	1 779,0	-1,4	-1,0	19,2	0,0	0,5	-0,1	-0,1	1,1	2,6	0,9	0,7	10,8	8,0	2 181
HZ Transports et entreposage	11,7	1,2	1,6	1,5	8,2	4,2	1 418,1	2,0	3,1	15,9	0,0	0,5	0,1	0,2	1,1	0,6	1,2	1,3	6,9	3,8	2 756
IZ Hébergement et restauration	7,2	5,7	-0,4	5,1	81,6	11,7	1 243,0	8,3	30,4	99,2	0,0	1,9	0,7	2,5	8,7	5,4	-0,7	3,1	55,5	6,5	1 950
55- Hébergement	1,8	10,9	-0,4	4,5	76,5	4,1	261,6	0,8	8,2	30,0	0,0	6,2	0,3	3,2	12,9	0,4	-1,4	2,0	46,5	4,3	2 275
56- Restauration	5,4	4,1	-0,3	5,3	83,3	14,3	981,4	7,4	22,2	69,3	0,0	0,8	0,8	2,3	7,6	6,8	-0,6	3,4	58,2	7,6	1 864
JA Edition et audiovisuel	3,2	1,8	3,8	1,9	10,9	15,9	239,8	7,9	5,1	10,5	0,0	0,9	3,5	2,2	4,6	8,2	0,8	0,4	6,4	8,2	4 597
JB Télécommunications	1,5	-0,6	0,7	1,3	2,4	4,5	120,6	-1,8	-1,2	-5,2	0,0	-0,9	-1,5	-1,0	-4,1	-6,4	2,1	2,3	5,9	11,1	4 190
JC Activités informatiques	7,0	3,4	3,6	2,8	13,2	20,7	523,1	10,3	9,6	36,4	0,0	1,7	2,0	1,9	7,5	10,5	1,8	0,8	5,4	9,6	4 506
KZ Activités financières et d'assurance	11,0	2,4	4,5	-1,6	6,9	10,4	764,5	1,5	3,2	8,7	0,0	0,2	0,2	0,4	1,2	0,5	4,4	-2,1	5,7	9,7	4 795
LZ Activités immobilières	2,4	1,2	1,9	-0,3	6,4	6,3	260,9	0,7	-2,0	-3,3	0,0	-0,5	0,3	-0,7	-1,3	-3,6	2,1	-0,1	7,6	10,0	3 112
MA Activités juridiques, de conseil ...	14,4	2,6	2,4	1,7	10,9	13,7	1 153,8	14,9	10,3	54,0	0,0	1,2	1,3	0,9	4,9	6,3	1,1	0,6	5,5	7,0	4 189
MB Recherche et développement	1,5	0,8	1,6	0,3	3,5	9,1	106,6	-0,5	0,7	1,7	0,0	0,9	-0,5	0,7	1,6	4,4	1,6	-0,2	1,9	4,8	4 549
MC Autres activités scientifiques et tech.	2,1	3,0	2,6	1,1	11,3	11,6	205,8	0,5	0,7	4,0	0,0	0,3	0,2	0,4	2,0	-0,5	1,6	0,9	8,8	12,2	3 480
NZ Activités de services administratifs ...	14,3	3,5	2,2	0,6	11,9	8,8	2 216,9	3,7	-11,3	78,9	0,0	2,6	0,2	-0,5	3,7	3,4	0,1	1,5	6,4	5,4	2 151
OZ Administration publique	1,7	-0,9	-0,1	-0,6	-1,6	2,2	189,6	-1,1	-1,1	-5,3	0,0	-0,6	-0,6	-0,6	-2,7	-0,3	0,2	0,5	0,8	2,5	2 973
PZ Enseignement	2,4	2,5	1,4	2,0	11,4	16,7	367,3	2,9	3,0	15,2	0,0	0,3	0,8	0,8	4,3	8,2	0,6	1,0	5,8	8,2	2 215
QA Activités pour la santé humaine	4,9	1,8	1,5	0,3	4,9	16,6	613,1	0,7	1,2	3,9	0,0	0,6	0,1	0,2	0,6	5,7	0,9	0,2	4,4	10,3	2 664
QB Action sociale et héberg. médico-social	7,2	2,4	1,4	1,4	7,1	13,1	1 274,4	9,2	8,0	18,8	0,0	-0,5	0,7	0,6	1,5	3,9	0,9	0,9	5,7	9,3	1 899
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	2,3	4,3	1,0	3,2	47,8	10,6	310,3	10,9	2,2	26,9	0,0	-3,6	3,7	0,7	9,5	5,5	0,4	0,4	27,5	5,3	2 540
SZ Autres activités de services	3,0	2,9	0,8	0,7	14,4	8,8	487,6	3,7	0,9	11,5	0,0	0,5	0,8	0,2	2,4	2,8	0,3	0,2	9,9	6,0	2 078
Total	165,3	2,1	1,9	1,0	10,8	9,5	19 143,8	83,3	73,0	452,4	0,0	0,7	0,4	0,4	2,4	2,8	1,2	0,6	7,2	6,7	2 885
Total hors intérimaires	159,8	2,0	1,9	1,0	10,8	9,6	18 349,1	99,1	93,5	435,1	0,0	0,5	0,5	0,5	2,4	2,9	1,3	0,5	7,3	6,7	2 911
Associations	10,9	2,4	1,4	1,3	9,3	12,5	1 764,3	17,6	-3,1	29,5	1308,4	1,6	1,0	-0,2	1,7	3,6	0,4	0,5	6,7	8,0	2 055

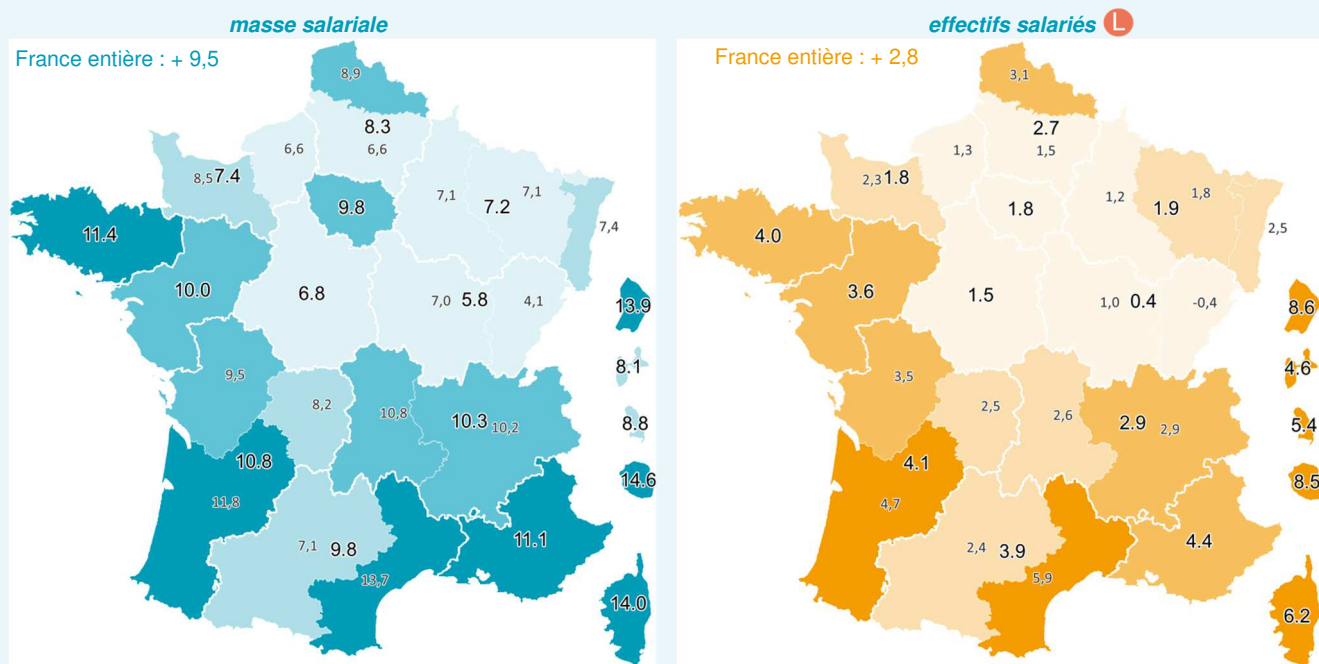
SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

* Les séries de masse salariale et d'effectifs salariés au niveau NACE 38 sont labellisées par l'ASP.



CARTES 1b - évolution (en %) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) entre le dernier trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2022



Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La DSN est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf ont été progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure à *contrario* l'homogénéité. A compter de la publication relative au

premier trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors



agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un effectif en fin de trimestre ; sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme L.



Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.